



## 3<sup>E</sup> ÉDITION DU FORUM ST-LAURENT SUR LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Montréal, Québec, 19 mai 2017

### COMPTE-RENDU\*

La 3<sup>e</sup> édition du Forum St-Laurent fut consacrée à quatre thèmes qui ont soit une résonance certaine dans l'actualité, ou qui, s'ils passent un peu sous le radar médiatique, ont des effets majeurs sur l'évolution de la scène internationale : les enjeux de sécurité en Asie – Pacifique ; l'Europe face aux multiples menaces à sa sécurité ; l'évolution du concept de protection des populations civiles ; les alliances américaines à l'ère Trump. De plus, Mme Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, exposa, dans le cadre du dîner-causerie, la nouvelle politique internationale du Québec. Ce compte-rendu revient ainsi sur les moments forts et les idées marquantes d'une journée stimulante et enrichissante à laquelle prirent part et contribuèrent plus de 200 personnes.

#### Session 1 - Menaces et architecture de sécurité collective en Asie- Pacifique

**Frédéric Lasserre** trace la cartographie de la course à l'occupation des archipels de la mer de Chine méridionale (Paracels et Spratley) ainsi qu'à la création d'îles artificielles, auxquelles participent la Chine, les Philippines, la Malaisie et le Vietnam. Il en ressort un enchevêtrement de bases militaires de ces pays, assorties de revendications multiples et contradictoires sur l'espace maritime.

Du côté chinois, rien ne permet de savoir quelle est la justification juridique de la « ligne à neuf tirets », dessinée par Beijing dès 1947. Les Philippines, la Malaisie et le Vietnam ne posent pour leur part que la question des eaux territoriales rattachées aux archipels, considérant que les îles sont trop petites pour justifier des zones économiques exclusives. Avec le rejet total par la Chine de l'arrêt rendu par la Cour permanente d'arbitrage le 12 juillet 2016 suite à un recours des Philippines, les perspectives de solutions négociées sont éloignées.

Le contre-amiral **Gilles Couturier** rappelle le caractère diversifié de l'ensemble Indo – Pacifique où chaque sous-région présente un éventail de situations complexes en matière de sécurité. Il estime que quatre facteurs contribuent particulièrement aux tensions : le nationalisme, les changements politiques, la modernisation des forces militaires et la compétition pour l'accès aux ressources. Dans ce contexte, le renforcement des moyens militaires déployés par la Chine dans la zone - avec les liens documentés entre la milice maritime et l'armée chinoise, la création de nouvelles bases, l'aviation embarquée, le nombre croissant de sous-marins (58 pour la Chine, 52 pour les États-Unis, et un total de 200 sous-marins en service dans la région) - ne laisse pas

\*Préparé par Nicolas Chibaëff, diplomate en résidence à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM pour l'année 2016 – 2017.

d'inquiéter. Cette inquiétude est d'autant plus vive que l'ASEAN est peu adaptée pour gérer les défis de coopération en matière de sécurité et de défense.

Pour **Guy St-Jacques**, l'attitude plus agressive de la Chine depuis 4 à 5 ans tient au contexte général de militarisation accrue de la zone mais aussi à la mollesse de la réaction américaine à l'annexion russe de la Crimée, interprétée à Beijing comme un encouragement à la politique du fait accompli. Il importe de réfléchir aux initiatives susceptibles de restaurer la confiance dans la région, alors que les interrogations demeurent sur les intentions américaines (aucun *assistant Secretary* en charge de la zone n'a encore été désigné auprès de Rex Tillerson) et que le président chinois dispose de peu de marge de manœuvre à l'approche du Congrès du PCC en novembre de cette année. Une part d'indétermination demeure sur les intentions chinoises, à en croire la présidente de la commission de politique étrangère à l'Assemblée populaire, pour qui « maintenant que la Chine est au sommet de la montagne, on ne s'est pas habitué à la vue ».

**Benoît de Tréglodé** invite à ne pas transposer le prisme bipolaire de la guerre froide à l'analyse de la région. La situation est beaucoup plus complexe et ne peut être réduite à une logique de confrontation entre deux équipes (une alignée sur Beijing, l'autre sur Washington) comme se plaisent trop souvent à le faire les États-Unis. À ce titre, les relations sino-vietnamiennes témoignent, avec notamment des exercices conjoints dans le golfe du Tonkin et des discussions en cours sur la délimitation de celui-ci, d'un renforcement de la diplomatie régionale de coopération menée par Beijing et dont les pays occidentaux sont de fait exclus.

Lors de la discussion faisant suite à leurs présentations, les panélistes s'entendent pour dire que la Chine souffle de fait habilement dans la région le chaud et le froid en alternant des approches exclusivement bilatérales et des actions agressives. Cette attitude ambivalente est une source d'inquiétude pour les pays d'Asie du Sud-Est. Dès lors, **Hervé Ladsous** souligne au cours de la période d'échanges avec le public que la recherche de mesures de sécurité collective, pour l'heure totalement inexistantes, doit rester un objectif de la communauté internationale.

La [session 1](#) est disponible en ligne, en version intégrale, sur la chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC).

## **Session 2 - L'Europe peut-elle gérer les menaces à sa sécurité ?**

Selon l'ambassadeur **Lawrence Cannon**, l'Europe doit composer avec trois défis à sa sécurité : la menace terroriste, que la France a subi de plein fouet (avec 248 tués) ; la crise due à l'intervention russe en Crimée et en Ukraine ; les vagues de migrants issues des conflits dans son voisinage proche ou éloigné, comme en Syrie. Sa capacité d'y faire face dépendrait notamment de l'évolution de l'engagement britannique (que deviendront les accords franco-britanniques de Lancaster House ?) et de la refondation nécessaire de l'Union européenne post Brexit.

Le Canada appelle de ses vœux la réaffirmation d'une Europe libérale sur le plan économique et la mise en œuvre du CETA. Des stratégies d'endiguement s'imposent face aux pressions de la Russie, en Ukraine pour la France, et dans l'Arctique pour le Canada.

Pour **Joëlle Jenny**, les migrations et le terrorisme sont là pour durer. La perception de ces menaces doit beaucoup au malaise identitaire qui affecte l'Europe du fait de ses mutations économiques et sociales (déindustrialisation et automatisation destructrices d'emplois ; fragilisation des classes moyennes ; crise de confiance dans les politiques publiques). Ce malaise est exploité par des acteurs extérieurs, individus ou groupes organisés, à la traçabilité parfois complexe (comme en témoigne par exemple les fuites des courriels de campagne d'Emmanuel Macron, attribuées à des groupes d'extrême droite aux États-Unis).

**Antonio Missiroli** constate que, depuis un an environ, il y a eu une progression au sein de l'Union européenne d'une vision partagée sur les enjeux de sécurité. Trois facteurs ont contribué à ce phénomène : le *Brexit*, l'élection de Donald Trump, et la présentation, fin juin 2016, d'une stratégie globale par Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Ainsi, la commission européenne a lancé à l'automne 2016 son premier plan d'action en matière de défense. Celui-ci met l'accent sur la recherche et la technologie, ainsi que sur un mécanisme permettant de financer des capacités communes au sein de l'Union européenne. Cette petite révolution doit encore être développée, mais illustre un changement de contexte au sein de l'Europe. L'Union européenne semble donc appelée à construire sa politique de défense en développant le volet recherche et en collaborant avec l'OTAN, notamment pour ce qui concerne la cyber-menace.

**Irvin Studin** estime que le risque majeur pour la sécurité européenne est de voir d'ici un an l'Ukraine s'effondrer en tant qu'État, sous l'effet d'une dynamique interne qui n'est dans l'intérêt d'aucune partie, Russie comprise. S'il ne voit aucune chance de régler le problème de la Crimée qu'il invite à « mettre de côté », la situation dans le reste de l'Ukraine pourrait être stabilisée au prix de quatre mesures : une opération de maintien de la paix neutre (ni ex-URSS ni OTAN) dans le sud-est du pays ; un engagement formel à ne jamais inclure l'Ukraine dans l'OTAN ; une clause de « non-dissolution » de l'État ukrainien ; un statut spécifique pour le sud-est ukrainien (avec une zone économique spéciale et la levée des sanctions hormis celles liées à l'annexion russe de la Crimée). Le règlement de la crise ukrainienne conditionne de surcroît l'engagement russe dans la lutte contre le terrorisme ; à défaut, l'engagement russe en Syrie, selon Irvin Studin, ne resterait qu'une diversion.

Le vice-amiral à la retraite **Robert Davidson** souhaite que le Canada contribue à la sécurité du monde en assumant un effort budgétaire à la mesure de sa richesse et des responsabilités qui en découlent. Tandis que l'Europe est menacée à l'extérieur par le terrorisme et par la Russie, et par le populisme à l'intérieur, le Canada devrait honorer l'objectif de 2 % de son PIB consacré effectivement à la défense ainsi que sa tradition d'accueil des réfugiés. Interrogé sur l'implication du Canada dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il estime qu'Ottawa devrait contribuer à leur financement et à leur équipement, les troupes des pays africains étant mieux adaptées aux opérations sur le terrain.

La [session 2](#) est disponible en ligne, en version intégrale, sur la chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC).

### Session 3 – L'évolution du concept de protection des populations civiles

**Louise Fréchette** rappelle que le concept de protection des populations, inscrit dans le droit international au XXe siècle, s'est vu appliqué dans les faits au lendemain de la guerre froide, sous l'effet de trois phénomènes : le regain de l'attention portée aux droits de l'homme ; le « do something syndrom » ; un esprit consensuel au Conseil de sécurité des Nations Unies. La mise en oeuvre de la responsabilité de protéger, promue dans les années 2000, s'est vite heurtée aux réticences des pays du Sud mais aussi des champions de la souveraineté étatique au Conseil de sécurité (Russie, Chine). La dynamique internationale a continué à se dégrader depuis la contestation de la conduite de l'intervention en Libye jusqu'au « déficit de compassion » qui prévaut aujourd'hui. Au bout du compte, si le concept de protection des populations civiles bat de l'aile, le monde ne saurait pour autant revenir à l'indifférence. Il reste, conclut Louise Fréchette, que nos politiques étrangères doivent être repensées en tenant compte du fait que plusieurs pôles de puissance dans le monde ne partagent pas nos valeurs.

Les drames en Bosnie et au Rwanda, explique **Hervé Ladsous**, ont conduit les Nations Unies à inscrire la protection des civils au cœur des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) dont les effectifs ont atteint aujourd'hui un sommet historique avec 125 000 hommes déployés. Cet objectif a été également introduit dans les instructions données aux OMP plus anciennes (telle la FNUOD sur les hauteurs du Golan ou encore la FINUL). De plus, il s'impose à toutes les composantes des OMP (militaire, de police, civile) et à tous les agents des Nations Unies sur le terrain. Pour mieux accomplir leurs missions, les OMP renforcent l'attention et les moyens consacrés au renseignement et veillent à être plus proactives et plus mobiles.

**Jean-Baptiste Richardier** dénonce la crise du multilatéralisme et l'évolution du monde vers un « apartheid global » où l'action humanitaire ferait figure de palliatif. En témoigne le sort de la ville d'Alep en Syrie, décrit par la médecin Laëtitia Atlani-Duault et l'ambassadeur François Delattre comme le test ultime de la pertinence des Nations Unies (cf. The Lancet, 4 novembre 2016). Alors que la confiance dans les institutions internationales est au plus bas et que le système de secours est trop complexe et soumis aux préférences politiques des donateurs, un questionnement collectif s'impose pour maintenir l'impératif humanitaire et la responsabilité de protéger. Ceux-ci se heurtent non seulement à la fatigue de la compassion mais plus grave encore au déni de la réalité. Face aux cas d'inaction inacceptables du Conseil de sécurité, l'Assemblée générale des Nations Unies devrait réunir en son sein la majorité des deux tiers pour proposer la limitation du recours au veto. Quand bien même les membres permanents du Conseil disposent du droit de veto sur toute révision de la Charte, une telle initiative constituerait, souligne M. Richardier, un sursaut positif que le Secrétaire général pourrait exploiter. Il mettrait les membres permanents devant leurs responsabilités et ouvrirait la voie, en cas d'échec, à des recours alternatifs sur le mode du « tribunal Russell ».

Pour **Éric Marclay** aussi, le désastre syrien consacre l'échec de la responsabilité de protéger : on encercler les villes, on affame les populations, on les transforme en boucliers humains, même les hôpitaux ne sont plus respectés. Il est donc urgent de « décrasser » les organisations internationales, en commençant par une suppression du droit de veto face aux impératifs humanitaires.

La session 3 sera bientôt disponible en ligne sur la chaîne d'affaires publiques par câble ([CPAC](#)).

#### **Session 4 - La géopolitique des alliances américaines à l'ère Trump**

Pour **Martin Benjamin**, le monde doit composer avec une politique étrangère américaine gérée au cas par cas plutôt qu'avec une vision stratégique globale dont l'administration Trump semble dépourvue.

Pour sa part, comme l'expose **Éric Marquis**, le Québec préserve la qualité et la substance de ses relations avec son principal partenaire économique (de toutes les provinces canadiennes, c'est celle qui exporte le plus vers les États-Unis), en cultivant le dialogue et la coopération avec les États fédérés autour d'objectifs partagés sur les questions de gestion de l'eau et de l'exploitation des grands lacs, de protection de l'environnement, de politique énergétique et de lutte contre les dérèglements climatiques (à travers notamment le marché du carbone mis en place avec la Californie).

Face aux interrogations et aux craintes que suscite le nouveau cours de la politique étrangère des États-Unis, **Nicolas Chapuis** souligne le rôle que le Canada est appelé à jouer pour préserver l'approche du monde que l'Amérique du Nord et l'Europe ont en partage, qu'il s'agisse de la libre circulation des biens et des personnes, du multilatéralisme, de la défense des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme, ou encore d'une conception responsable du développement durable de la planète exprimée notamment lors de la COP 21. Les manifestations de cet engagement du Canada sont aujourd'hui particulièrement attendues et assurées de la meilleure des visibilité, notamment en ce qui concerne une participation accrue aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le continent africain.

**Jonathan Laurence** fait écho en soulignant que le Canada est le pays du « vivre ensemble », ayant par exemple accueilli depuis 2012 deux fois plus de réfugiés (600 000) que les États-Unis. Il est aussi arrivé qu'Ottawa dise non à son voisin méridional, comme ce fut le cas en 1965 entre Lester B. Pearson et Lyndon Johnson et en 2003, entre Jean Chrétien et George W. Bush.

Selon **John R. MacArthur**, les considérations de politique intérieure ont toujours été prédominantes dans les choix de politique étrangère des États-Unis, ceci depuis la guerre du Mexique de 1846-1848 jusqu'aux récentes frappes en Syrie, que ne sous-tend aucune volonté de mettre un terme à la crise dans ce pays. Pour le Canada, la question est de savoir « comment se protéger d'un voisin agressif et puissant ». L'éditeur de *Harper's Magazine* appelle à un non alignement d'un nouveau type – « ni Washington, ni Moscou – ni narcissisme national ni

nationalisme agressif » - en suggérant qu'il pourrait être porté sur la scène internationale par un trio composé de Justin Trudeau, d'Angela Merkel et d'Emmanuel Macron.

La session 4 sera bientôt disponible en ligne sur la chaîne d'affaires publiques par câble ([CPAC](#)).

### **Dîner-causerie – La nouvelle politique internationale du Québec**

Intervenant dans le cadre d'un dîner-causerie (déjeuner-débat), **Mme Christine St-Pierre**, ministre des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, présente la nouvelle politique internationale du Québec, rendue publique il y a quelques semaines, pour mettre l'accent sur ses trois objectifs : assurer la prospérité économique de la province ; promouvoir le rayonnement international de ses ressources universitaires, scientifiques et culturelles ; préserver un environnement sécuritaire.

Le concept de sécurité, souligne la ministre, doit être compris dans une acception globale, qui convoque aussi bien les politiques énergétiques, la lutte contre les dérèglements climatiques, la solidarité internationale et l'aide d'urgence aussi bien que la défense des droits humains et la lutte contre la radicalisation et le terrorisme. Parmi les initiatives en ce sens, relevons l'affectation d'une partie du Fonds vert, financé par les ressources du marché du carbone (Québec, Ontario, Californie), la solidarité avec les pays du Sud, ainsi que l'organisation par la FAO et le Québec, en septembre 2017 à Québec, d'un colloque sur la sécurité alimentaire et la nutrition à l'ère des changements climatiques.

Enfin, Mme St-Pierre a annoncé un financement de deux millions de dollars canadiens alloué par son ministère pour cinq ans à la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM, au Centre d'études des relations internationales de l'Université de Montréal et aux Hautes études internationales de l'Université Laval.

[L'allocution de Christine St-Pierre](#) est disponible en ligne sur la chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC).

À noter que le gouvernement fédéral, officiellement représenté au Forum St-Laurent par **Matt DeCoursey**, Secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires étrangères du Canada, soutient également l'organisation de cet événement annuel. M. DeCoursey n'a cependant pas pu prononcer l'allocution de conclusion prévue au programme en raison de son arrivée tardive due à des problèmes de circulation entre Ottawa et Montréal. Il a néanmoins pu s'entretenir avec les participants de cette 3<sup>e</sup> édition du Forum St-Laurent pendant le cocktail de clôture.

Le programme détaillé, les titres complets ainsi que les biographies des conférenciers sont disponibles [ici](#).

La revue de presse liée à cet évènement peut être consultée [ici](#).